

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2010

---

**MODERNISATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET  
JURIDIQUES RÉGLEMENTÉES - (n° 2621)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 52

présenté par  
M. Nicolin-----  
**ARTICLE 23**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VII. – Les modifications apportées aux articles 7 et 21 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures sont applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement qui tire les conséquences, outre-mer, des modifications apportées par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures sur la loi n° 71-1130 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.